

**NOTE DE CADRAGE**  
**UNITE D'ENSEIGNEMENT - « PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISE » (PPP)**  
**1<sup>ère</sup> année - Licence en droit**

---

**1°- OBJECTIFS :**

- Susciter une implication active dans les apprentissages chez les étudiants de licence
- Valoriser la créativité par une mise en perspective des acquis théoriques au moyen d'une réalisation visuelle, orale ou écrite originale.

**2°- CONTENU :**

Le PPP des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence en droit devra obligatoirement consister en **l'une** des trois activités suivantes :

**Réalisation visuelle : Participation au concours d'affiches**

L'affiche devra illustrer une information ou une problématique utile à l'étudiant, au justiciable, aux praticiens du droit.

L'exercice doit permettre de visualiser cette information ou cette problématique en un simple coup d'œil et est destinée à être comprise du grand public, un peu comme s'il s'agissait d'une campagne d'information sur un thème, qui permette de visualiser et de comprendre rapidement une chose parfois complexe.

Il s'agit d'un travail de simplification de la présentation d'une donnée scientifique et de "vulgarisation scientifique".

Les étudiants devront travailler individuellement : **(Un(e) étudiant(e) / Une affiche)**.

Ils choisissent un thème parmi une liste proposée ou de leur choix en accord avec l'encadrant.

Sur le fond, les étudiants devront faire quelques recherches, pour s'instruire sur la question à traiter et bien la comprendre (on ne peut expliquer quelque chose à autrui que si on l'a soi-même comprise).

Sur la forme, l'information devra être restituée sous forme de schémas, tableaux, dessins, illustrations, pictogrammes...

Les étudiants sont libres de laisser cours à leur imagination et à leur créativité mais sans perdre de vue l'objectif scientifique, c'est-à-dire faire comprendre au public une question parfois complexe.

## **Réalisation orale : Participation à deux concours oratoires ou au débat parlementaire fictif**

L'étudiant participera :

- Soit à **deux** des concours oratoires organisés par la Faculté de Droit et d'Économie : La nuit du droit, L'oratio, La diagonale des Juristes.
- Soit au débat parlementaire fictif du second semestre.

NB : Pour le débat parlementaire fictif, le nombre de participants est limité à 20 étudiants par campus.

## **Réalisation écrite : Participation au concours de la jeune recherche**

L'exercice permettra à l'étudiant d'entreprendre une première expérience de recherche.

Des listes de sujets de recherche possibles portant notamment sur la culture générale juridique et politique seront communiquées via le Moodle. Les liens Moodle seront transmis par le biais des listes de diffusion.

L'étudiant sera invité à mettre en perspective ses connaissances juridiques dans leur contexte historique, social, ou encore économique en menant une première expérience de réflexion.

La capacité à mettre en contexte le droit dans l'actualité juridique, politique et économique et à l'analyser sera évaluée.

Cette recherche donnera lieu à la production d'un dossier de recherche.

Les étudiants pourront, au choix, travailler isolément ou en groupe (3 personnes maximum).

### **3°- CALENDRIER :**

Les étudiants devront renseigner leur choix de PPP via le formulaire dédié et au plus tard le

**1<sup>er</sup> novembre 2023.**

Un courriel de notification sera adressé via les listes de diffusion lorsque ledit formulaire sera actif.

### **4°- EVALUATION :**

L'UE PPP donne lieu à une évaluation conformément aux prévisions des maquettes d'enseignement.

Pour toutes les réalisations, un dépôt sur le Moodle devra intervenir. Les liens de dépôt seront communiqués en avril 2024.

Les réalisations seront à déposer sur la plateforme Moodle au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des examens de la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>ème</sup> semestre (mai 2024).

## **Réalisation visuelle**

L'étudiant doit déposer l'affiche sur le Moodle dédié.

Au titre de l'évaluation de la réalisation visuelle seront pris, en outre, en considération :

- La capacité à vulgariser la question illustrée.
- La qualité visuelle.

## **Réalisation écrite**

L'étudiant doit déposer le dossier de recherche sur le Moodle dédié.

Réalisé individuellement, le dossier de recherche doit avoisiner la dizaine de pages (hors annexes et bibliographie) .

Les étudiants pourront, au choix, travailler isolément ou en groupe (3 personnes maximum).

Réalisé collectivement, le dossier devra être plus conséquent et dépassé 20 pages (hors annexes et bibliographie).

Il conviendra alors de mentionner l'implication de chacun.

Lorsque le PPP est présenté par plusieurs étudiants, la note de chaque étudiant peut être différente et dépend de son implication effective dans le(s) projet(s).

Au titre de l'évaluation de la réalisation des essais seront pris, en outre, en considération :

- La capacité à mettre en contexte le droit dans l'actualité juridique, politique et économique et à l'analyser les qualités rédactionnelles
- L'effort de structuration et la cohérence de la présentation

## **Réalisation orale**

La participation aux concours oratoires donnera lieu à la production d'une fiche synthétique expliquant le choix des concours de plaidoirie et rappelant le deux concours choisis).

Au titre de l'évaluation d'une participation à deux concours oratoires, sera pris, en outre, en considération :

- L'éloquence de l'étudiant (posture, diction, clarté, ton, rythme)
- La posture de l'étudiant (gestion du corps)

- La qualité de l'argumentaire
- L'organisation des idées
- La compréhension générale du propos

La participation à la réalisation orale (débat parlementaire fictif) donnera lieu à la production d'un rapport de synthèse.

\*\*\*

De manière générale, au titre de l'évaluation du PPP, seront pris en considération pour les trois activités :

- La mise en perspective de la réalisation avec les connaissances théoriques enseignées.
- L'originalité de la réalisation.

**L'UE PPP ne donne pas lieu à un rattrapage.**

**La note obtenue dans cette UE est conservée en vue de la session de rattrapage.**

**La note obtenue dans cette UE, si égale ou supérieure à 10/20, est conservée en cas de redoublement.**